

**202PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 8 juillet 2025 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire Hélène Boulanger et mesdames les conseillères France Cloutier et Isabelle Plante, formant quorum sous la présidence de madame Hélène Boulanger.

Mesdames les conseillères Marie-Pierre Gagnon et Shawna Doucet sont absentes.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général et Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière sont également présents. Madame Lafleur agit à titre de greffière pour cette séance.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

Madame le maire Hélène Boulanger ouvre la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2025 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025**
 - 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025**
 - 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025**
 - 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2025**
 - 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. Acceptation – Dépenses du mois de juin 2025 et autorisation de paiement
 - 5.2. Acceptation – Offre de services pour mandat d'audit dans le cadre du programme TECQ 2019-2024
 - 5.3. Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2024
 - 5.4. Adoption – Programmation des travaux No 3 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024
 - 5.5. Acceptation – Don d'un meuble antique et transport
 - 5.6. Adoption de la nouvelle identité visuelle de la municipalité
 - 5.7. Demande de décret d'insularité et d'exceptionnalité pour le territoire de L'Île-d'Anticosti
 - 6. CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL**
 - 6.1. Achat – Équipement et accessoires de la cuisine communautaire du Centre d'accueil municipal
 - 7. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 9. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025**
-

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2025 tel que présenté.

Résolution 2025-07-08-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Coutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025 tel que déposé.

Résolution 2025-07-08-3.0

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juin 2025

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 26 juin 2025, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 26 juin 2025 tel que déposé.

Résolution 2025-07-08-4.0

5.0 ADMINISTRATION

5.1 Acceptation – Dépenses du mois de juin 2025 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 104 393.63\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 3 158 754.21\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2025-07-08-5.1

5.2 Acceptation - Offre de services pour mandat d'audit dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa reddition de compte finale, la municipalité doit présenter au ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation un rapport d'audit portant sur les coûts des travaux prioritaires réalisés ainsi qu'un rapport d'audit sur les coûts des travaux réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme MNP datée du 26 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme MNP pour un montant maximal de 3500\$ excluant les frais administratifs et taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée par le budget d'opération;

Résolution 2025-07-08-5.2

5.3 Dépôt - Rapport financier et rapport du vérificateur externe 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur externe effectués par la firme MNP pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, soient déposés au Conseil municipal.

Résolution 2025-07-08-5.3

5.4 Adoption – Programmation des travaux No 3 dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des six années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Résolution 2025-07-08-5.4

5.5 Acceptation – Don d'un meuble antique et transport

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Marc Boucher concernant le don d'un secrétaire en chênes datée du début du xxe siècle;

CONSIDÉRANT que ce meuble est une copie du secrétaire personnel d'Henri Menier et qu'il est destiné à meubler le bureau de la mairie dans le nouvel hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que selon le rapport d'évaluation d'un bien à des fins de donation de la firme *Evolia Transition*, la juste marchande du bien est évaluée à environ 5 000\$ canadien;

II EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de don de meuble antique de monsieur Marc Boucher et de lui fournir un reçu de don au montant de 5 000\$;

DE payer la chaise qui accompagne le secrétaire pour un montant de 250\$

DE payer les frais de d'emballage et de transport du meuble;

DE payer cette dépense avec le budget d'opération.

Résolution 2025-07-08-5.5

5.6 Adoption de la nouvelle identité visuelle de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti ne possède pas d'identité visuelle propre et qu'elle utilise présentement ses armoiries comme logotype;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-12-03-4.5 de l'acceptation de l'offre de services de Madame India Tanguay-Doucet pour la création d'une identité visuelle;

CONSIDÉRANT le dépôt et la présentation du guide d'identité visuelle conçu;

II EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal adopte l'identité visuelle telle que présentée et le cahier des normes graphiques;

QUE les armoiries actuelles demeurent partie intégrante de l'identité visuelle de la municipalité, dans le cadre protocolaire et pour la correspondance officielle de la mairie;

QUE la municipalité intègre sa nouvelle identité visuelle graduellement dans ses outils de communication, sur ses bâtiments et équipements d'ici les 24 prochains mois;

Résolution 2025-07-08-5.6

5.7 Demande de décret d'insularité et d'exceptionnalité pour le territoire de L'Île d'Anticosti

CONSIDÉRANT QUE L'Île d'Anticosti a été inscrite à la *Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO* le 19 septembre 2023 pour sa valeur universelle exceptionnelle, notamment pour sa riche succession fossilifère illustrant la première extinction de masse survenue il y a 447 à 437 millions d'années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île d'Anticosti souhaite :

- Assurer la protection intégrale du site patrimonial naturel exceptionnel et garantir la pérennité des mesures environnementales actuellement en vigueur (aires protégées, interdiction d'exploitation industrielle, inscription au patrimoine mondial) ;
- Favoriser la vitalité locale, en conciliant les impératifs de conservation et les possibilités de développement socioéconomique adaptées à un territoire insulaire périphérique ;
- Soutenir les citoyennes et citoyens, en tenant compte des coûts accrus d'accès aux services, des surcoûts liés au transport maritime et aérien, ainsi que des impacts induits par le tourisme depuis l'inscription à l'UNESCO ;
- Positionner L'Île d'Anticosti comme un modèle québécois d'insularité durable, soutenu par un statut légal spécifique reconnu par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un statut particulier, formalisé par décret gouvernemental et tenant compte de sa réalité insulaire, démographique, touristique et économique, permettrait la mise en place de mesures fiscales, réglementaires et administratives mieux adaptées à cette réalité territoriale;

CONSIDÉRANT QUE ce statut faciliterait la coordination des actions gouvernementales et de ses sociétés d'État dans la planification et la mise en œuvre d'un plan intégré de développement durable du territoire anticostien;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

QUE la Municipalité de L'Île d'Anticosti demande au gouvernement du Québec d'adopter un décret établissant un statut d'insularité et d'exceptionnalité pour son territoire, reconnaissant ainsi sa réalité géographique, sociale, écologique et patrimoniale unique ;

QUE la Municipalité propose que ce statut inclue notamment :

- Une **révision du statut de la municipalité** et de certaines de ses compétences locales, afin de refléter les enjeux propres à un territoire insulaire ;
- Des **mesures fiscales différenciées**, tenant compte des surcoûts structurels liés à l'insularité, pour soutenir adéquatement la prestation des services publics et l'ajout et le maintien des infrastructures publiques;

- Des **modalités réglementaires adaptées**, incluant des assouplissements dans la délivrance des permis et l'attribution de subventions, conformément aux particularités territoriales ;
- Un **cadre de gestion intégré**, en cohérence avec les grandes orientations de la **Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire** ;
- Une **coordination administrative renforcée**, par la mise en place d'un **comité interministériel** dédié, incluant une représentation municipale permanente ;
- Une **reclassification** de l'Île d'Anticosti, dans le cadre de la Loi sur l'impôt sur le revenu du Québec, faisant passer son statut de « **zone intermédiaire** » à « **zone nordique** », en raison de son isolement, de ses coûts accrus et de son éloignement structurel ;
- L'**intégration du territoire de L'Île d'Anticosti au Plan Nord**, afin d'assurer sa prise en compte dans les grandes stratégies gouvernementales de développement du territoire nordique et périphérique ;

QUE cette demande soit transmise à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales du Québec, et que copie de la présente résolution soit transmise à :

- Mme Kateri Champagne-Jourdain, ministre de l'Emploi et ministre responsable de la région de la Côte-Nord;
- M. Benoit Charest, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- Mme Meggie Richard, préfète de la MRC de Minganie.

Résolution 2025-07-08-5.7

6.0 CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL

6.1 Achat – Équipement et accessoires de la cuisine communautaire du Centre d'accueil municipal

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-04-4.7-Autorisation-Dépôt de projet au fonds de soutien au développement social-Équipement de la cuisine communautaire.

CONSIDÉRANT l'acceptation de notre projet au fonds de soutien au développement social de la MRC de Minganie;

CONSIDÉRANT la soumission 2102649 reçu de Doyon Després;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 1^{er} juillet 2025 de L'accommodeur Malouin;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la soumission 2102649 de Doyon Després au montant de 20 025\$ excluant les taxes applicables;

D'ACCEPTER la soumission de L'accommodeur Malouin au montant de 3 291.95\$ excluant les taxes applicables;

Résolution 2025-07-08-6.1

7. AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions

9.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger lève la séance ordinaire à 19h18

Résolution 2025-07-08-9.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière